

MUSÉES ROYAUX

de

PEINTURE ET DE SCULPTURE

— 1644 —

Dossier concernant le tableau de Mr.
Ch. Ooms (La lecture prohibée,
acquis pour la classe moderne des
Peintures).

N° ORDRE.	NUMÉRO DE LA PIÈCE.	DATE	ANALYSE.

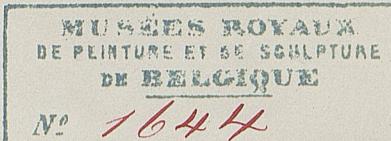
Ms. Ch. Ooms. La lecture prohibée.

MINISTÈRE
de
L'INTÉRIEUR.

Bruxelles, le 16 Septembre 1876.

ADMINISTRATION
des
LETTERS, SCIENCES ET DES BEAUX-ARTS.

N^o 18172.



1644

N. B. Rappeler dans la réponse la date et le
numéro de la dépêche, ainsi que l'indication
de l'Administration.

ANNEXE.

SOMMAIRE.

Monsieur le Conservateur,
J'ai l'honneur de vous prier
de vouloir bien me faire parvenir,
le plus tôt possible, un certificat
constatant que le tableau de M.
Ch. Orms intitulé : "La lecture
prohibée" fait partie des collections
du Musée moderne de peinture et
de sculpture.

Pour le Ministre :
Le Secrétaire Général,
J. H. M. M. M.

A Monsieur le Conservateur des Musées
Royaux de peinture et de sculpture.

MUSÉES ROYAUX
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE
DE BELGIQUE

N° 1644

Bruix. 29 Sept. 1876

a Mr le Ministre des
Affaires étrangères

Conformément au désir
exprimé par votre lettre du
16 de ce mois, datée du
Bruxelles, le 1^{er} octobre 1872,
j'ai l'honneur de vous faire
parvenir une décla-
ration ci-jointe constatant
que le tableau de M^e
Ch. Dom, intitulé : La
Révolution prohibée, fait
partie des Collections
de l'Académie moderne des
Penseurs.

Agv.
Le Conservateur.



MINISTÈRE
de
L'INTÉRIEUR.

Bruxelles, le 13 f^re 1876

ADMINISTRATION

des

LETTRES, SCIENCES ET DES BEAUX-ARTS.

No 18172



N. B. Rappeler dans la réponse la date et le
numéro de la dépêche, ainsi que l'indication
de l'Administration.

ANNEXE.

SOMMAIRE.

J'ai l'honneur de vous faire
savoir que la Société royale pour
l'encouragement des Beaux-arts
d'Anvers vient d'expédier par
chemin de fer à l'adresse de M^e le
Directeur des Beaux-arts au
Palais Ducal, une cuisse renfermant
le tableau de M^e Charles Coim^s
"La lecture prohibée", acquis par le
Gouvernement pour le musée
moderne qui a figuré à la
dernière exposition artistique organisée
par les soins de cette association.

Je vous prie, Messieurs, de m'accuser
l'receipt^z de cet envoi.

Agreez, Messieurs, l'assurance de
mes considérations distinguées.

Le Ministre.

À la Commission { Le Secrétaire général,
des Musées royaux de peinture et de sculpture.
M. Helleput

MUSÉES ROYAUX
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE
DE BELGIQUE

N° 1644

Bruxelles 20 Nov. 1876

M^{me} le Ministre des
Travaux Publics

Conformément aux
désirs exprimés par votre
lettre du 13 de ce mois,
chez moi des Beaux-Arts,
N° 18172, nous avons
l'honneur de vous accorder
la réception des tableaux
de Mr. Charles Conin
(La lecture prohibée),
et par le Gouvernement
acquis au nom du Musée
moderne.

Sigr.

Le Président
Le Secrétaire. 
M. S.

16/4/4 Dessel, 29 gbre 1905.

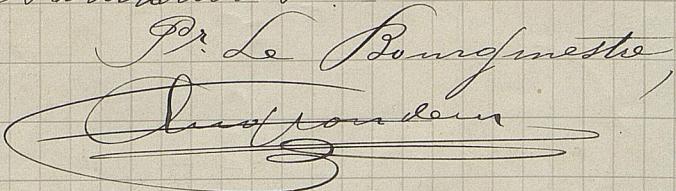
Monsieur L. Sustendal,
Peintre à Stree.

L

En réponse à votre lettre du 24
courant, j'aur l'honneur de vous indiquer
ci-après l'adresse des deux frères du
peintre C. Ooms, habitant ma commune
1°. Martin Ooms, négociant, Molen-
straat, 2
2°. Jean Baptiste Ooms, cultivateur
Hofstraat.

Ces Messieurs étant des Flamands,
ne sont pas au courant de la langue
française.

Agriéz je vous prie, monsieur, mes
sincères salutations.

P. Le Bourgmestre


EUG. TONDEUR
SÉCRÉTAIRE COMMUNAL
DESSCHEL

XYLOGRAPHIE



ILLUSTRATIONS

artistiques et industrielles pour livres,
publications et catalogues

• •

IMPRESSIONS DE LUXE

• •

CLICHÉS MODERNES POUR RÉCLAMES

• •

PHOTOGRAVURE

sur bois pour impression en noir
et en couleur

• •

TÉLÉPHONE No. 830

*GRAVURES D'ART SUR CUIVRE
ET ACIER*

M. J.

Bienne, le 1. Juin

Rue des Alpes, 35

1911

No. 2868

le 3 Juin 1911

Monsieur le Directeur
du Musée des Beaux-Arts
Bruxelles.

Veuillez je vous prie, avoir l'extrême
obligeance de me faire savoir si
le tableau :

La Lecture prohibée par
Comte, peut-être reproduit de
plein droit ou s'il faut une permission
spéciale.

Je désire vivement reproduire ce tableau
sur cuivre et je puis vous assurer l'avancée
de ma reproduction très artistique.

Dans l'espoir d'être favorisé j'me
réponse affirmative, je vous prie, Monsieur
d'agréer, l'assurance de mes
Civilités, empressées *J. Spengel*

MINISTÈRE
des
SCIENCES ET DES ARTS
ADMINISTRATION
des
BEAUX-ARTS

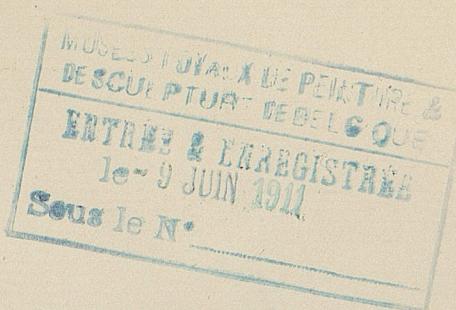
Fllo 28565

N. B. — Rappeler dans la réponse la date et le numéro de la dépêche, ainsi que l'indication de l'Administration.

1 ANNEXE

Bruxelles, le

juin 1911.



Monsieur le Secrétaire,

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-annexée une demande de renseignements émanant de Mr. Sprenger, de Bienne, en vous priant d'y donner la suite qu'elle comporte.

Agréez, Monsieur le Secrétaire, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Ministre:

Le Directeur général,

E. Wal

A Monsieur Fierens-Gevaert,
Secrétaire de la Commission directrice
des Musées royaux de Peinture et de Sculpture
9, Place du Musée,
E/V.

MUSÉES ROYAUX
DE
PEINTURE ET DE SCULPTURE
DE
BELGIQUE

SECRÉTARIAT.

N°

ANNEXE

ANNOTATIONS DIVERSES

Rédacteur

Signature le

Copié le

Retour le

Expédié le 12-6-11

Bruxelles, le

9 juillet

1911

Monseigneur

Comme suite à votre lettre du
nous avons l'honneur de vous faire connaître
que il ne nous est permis de donner
~~que nous ne pouvons vous accorder à~~
reproduire la "de faire prohibé de donner
que son présentation d'une lettre
de M^{me} Orms, venue de l'artiste, par
laquelle elle vous autorise à exposer
la reproduction dans telles conditions que
vous lui exposez.

Veuillez l'admirer M^{me} Orms.

Villa Edith - Route d'Antibes -
Canne sur l'Olivier -
28 rue de la République -

Exercice 19

Loi du Article

Allocation

Crédit au

Liquidation

Disponible

Chapitre N°

Prévision

Crédit au

Liquidation

Disponible

Bückeburg 3. Febr.
1913.

Leopoldina
N. N. Domus

P. P. V.

Hochgeehrter Herr Direktor!

Eure Hochwoldeßboren werden
gütigst verzeihen, wenn ich Sie
mit einer Frage und Bitte
belärtige. Ich habe den stofftrag
das dort im Museum sich befindet
liche Bild. Nr. 276. C. Romo
das verbotene Buch. (La
lecture prohibée) zu kopieren.

Daß ich Ihnen um Ihre gütige
Erlaubnis bitten und mir allitter-
ung zu machen, ob ich Ende Fe-
bruar nach dort kommen kann
und ob das Bild dann zum copieren
frei ist. Einer gütigen Nachricht
zu entgegen schenke, verblebt mit
bestem Dank dem Voraus und grünt

Hochachtung

Er. Storchwolffschen
verdenster

J. Schwiering

städtere.

Geintor d' artiste. Bückeburg; Herderstr.
41

Gérard

144

Henri Togelain à l'honneur de
recommander, Monsieur Culet, 33 rue de Milan
à Monsieur le Conservateur du Musée, à
l'affût d'obtenir un permis de copie.

Bruxelles, le 29 juillet 1922

Henri Togelain
artiste-peintre
10 rue Philippe Baucq.

Cubot Jean Marie - Vérificateur à la
Cour des Comptes - 33 rue Georges
Lorand (anc. rue de Boileau) Ixelles -

Lecture prohibée -

à faire mettre sur
échafaud
en un jour -

Saint Pierre d'Albigny

le 21 Août 1928

- Savoie - France

Mme Ferrigno vous
vous rapporte / Il n'y a pas
probable de tableau
Monsieur de Daudz mais
Monsieur le Conservateur

Je m'occupe de peinture, et
serais désireuse de connaître l'auteur
d'un tableau que vous avez dans
votre Musée, d'après ce que l'on
m'a dit (la lecture prohibée)

J'en ai un un chromo, il
y a dix ans de cela et en ai
fait une copie, malheureusement
je ne me souviens plus du nom

de l'artiste est-ce de Trans-Hals
je ne puis me souvenir -

Je vous serais bien reconnaissante,
si vous aviez la bonté
Monsieur le Conservateur de
bien vouloir me faire parvenir
ce renseignement -

Je joins un timbre français
n'en ayant pas de belge à
envoyer et en vous remerciant
bien Monsieur, recevez je vous
prie avec tous mes respects
mes salutations distinguées.

S^re Lucie Dietrich

à Saint-Pierre d'Albigny
Savoie France

28 août 1928.

Madame,

En réponse à votre lettre du 21 août, j'ai l'honneur de vous faire connaître que le tableau qui vous intéresse " La Lecture prohibée ", se trouve, en effet, au Musée de Peinture Moderne de Bruxelles. C'est une œuvre du peintre Charles Ooms (1845 - 1900) portant la signature de l'artiste et la date de 1876.

Veuillez agréer, Madame, l'assurance de mes sentiments distingués.

Le Conservateur en chef,

dame Lucie Dietrich

Saint Pierre d'Albigny (Savoie)

France.

Jewish Federation for Social Service

CONSTITUENT SOCIETIES

Hebrew Union Benevolent Society

DR. LESTER I. LEVYN, President

Ladies Jewish Benevolent Society

MRS. G. BENJAMIN, President

Sisterhood of Zion

MRS. MEYER BOCK, President

Ladies Sewing and Aid Society

MRS. SIG BOCK, President

Jewish Aid Society

CHARLES POLAKOFF, President

Buffalo Hebrew School

I. SWADOS, President

Buffalo Orphan Asylum

Association of Western New York

J. L. DAVIS, President

OFFICE: 29 MORTIMER STREET

TELEPHONE, JEFFERSON 5540

OFFICE HOURS: 9:30 A. M. TO 12:30 P. M. EXCEPT SATURDAYS AND SUNDAYS

BUFFALO, N. Y.

November 15, 1927

OFFICERS

DR. LESTER I. LEVYN, President

HARRY J. LEHMAN, Vice-President

CHARLES POLAKOFF, Treasurer

JEROME L. SCHWARTZ, Fin. Secretary

Miss CECIL B. WIENER, Sec'y. & Gen. Mgr.

Brussels Museum,
Brussels, Belgium.

Gentlemen:

We should like to know whether or not it is possible to procure a very good copy of "Verbotene Lektüre", by Karel Ooms, the original of which, we understand, is in your museum.

If you know of any way in which we may obtain a copy, will you please write us, and at the same time give us any information you may have as to the quality of the work, and its cost?

We should appreciate the kindness of an early reply.

Yours very truly,

JEWISH FEDERATION FOR SOCIAL SERVICE

Cecil B. Wiener, General Manager

6 decembre 1926

Cher Monsieur

Comme suite à votre lettre du 1^{er} novembre nous avons l'honneur de vous faire connaître que pour avoir une copie peinte du tableau de Charles Goma "La lecture prohibée" Vous devriez vous adresser à un peintre copiste qui vous donnera tous les renseignements

Nous pouvons vous recommander MM. Bonhals et Everard qui travaillent au Musée depuis de nombreuses années

M. Bomhals habite rue du Troisie n°201 à Bruxelles et M. Everard
5, rue Vautier à Ixelles.

- Si vous écrivez à ces messieurs en donnant l'indication des dimensions de la copie que vous désirez ,ils vous donneront sans aucun doute les indications quant au prix d'une bonne copie de notre tableau

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de notre considération
très distinguée Pr le Conservateur en chef

A Monsieur Cecil B. Wiener
General Manager
Jewisch Fédération for Social Service.

Le Conservateur en chef

PALAIS DES BEAUX-ARTS

DATE : 25-8-21

Augsburg Kaiserstr. 65 le 21 sept 1929.

Monsieur le Directeur ,

Veuillez me faire savoir , s.v.p. Monsieur
le Directeur, le nom du peintre du tableau
superbe , nommé " Verbotene Lektüre "

" Lecture interdite " / Verbotene Lektuere /

Je le besoin pour un livre qui vient de
paraitre . Dans l' attente de vos Nouvelles

je vous remercie beaucoup et je vous prie

Monsieur le Directeur / ma considération distinguée
d'accorder
mes respects

Absender: **H. H. Wiesinger**

Wohnort: **Großhandels-Agentur**
Straße, Hausnummer,
Gebäudeteil, Stockwerk

Postkarte mit Antwortkarte

Carte postale avec réponse payée



Monsieur

le Directeur
du Musée Moderne

in **Bruxelles**

Musée Moderne

Straße, Hausnummer,
Gebäudeteil, Stockwerk

26 septembre 1929.

Monsieur,

En réponse à votre carte postale du 21 septembre,
j'ai l'honneur de vous faire savoir que notre tableau, "La
Lecture prohibée", est une œuvre du peintre belge, Charles
Ooms, né en 1845, mort en 1900.

Veuillez agréer, monsieur, l'expression de mes sen-
timents distingués.

Le Conservateur,

à Monsieur H.H. Wiesinger

Grosshandels - Agentur

Augsburg.

Kaisetrstrasse